

Partenariat d'Assurance Voyages entre EISTI et AVA

Dans le cadre de votre séjour à l'étranger (stage, séjour universitaire ou cycle d'études), il est **vivement conseillé, voire obligatoire**, de souscrire une assurance garantissant la prise en charge de vos frais de santé ou d'hospitalisation, ainsi que l'assistance - rapatriement.

Au sein de l'Union Européenne, les frais médicaux sont partiellement remboursés par la Sécurité Sociale (avec la Carte Européenne d'Assurance-Maladie), mais **pour toute autre destination, ils seront entièrement à votre charge**.

Souscrivez un contrat qui vous laisse l'esprit tranquille pendant votre séjour à l'étranger.

L'école rend la souscription d'une assurance obligatoire, mais **le choix du contrat reste libre**.

Dans le souci de faciliter vos recherches, l'école a retenu les contrats **Plan Santé d'AVA**, spécialiste de la mobilité internationale - pour leurs garanties et leurs tarifs.

Principales caractéristiques du contrat Plan Santé Studies

- Prise en charge directe en cas d'hospitalisation, sans limite et sans avance d'argent, sur simple appel au centre d'assistance indiqué sur votre carte personnelle AVA.
- Remboursement intégral des frais de santé garantis (médecin, radios, médicaments).
 - 🔔 **Exclusivité AVA** : possibilité de prise en charge directe (tiers-payant) chez les médecins agréés, après appel au centre d'assistance.
- Maintien des prestations Frais médicaux en cas de retour temporaire en France.
- Prestations d'assistance et de rapatriement dans le monde entier.
- Responsabilité civile vie privée, incluant les stages et les risques locatifs.
- Capital Accident, Perte ou vol de bagages, frais de recherche et de secours ...
- 🔔 **Nouveauté** : l'option «stage rémunéré» intègre désormais maladies professionnelles et accidents du travail pour les stages de plus de 550€/mois.

Nous vous invitons à consulter le détail des garanties et les conditions générales sur le site www.ava.fr

Tarifs 2016 (à partir du 20 avril 2016)	
Plan Santé Studies	par mois
Vers l'Union Européenne : remboursement des frais médicaux par AVA en complément de la Sécurité Sociale, pour les titulaires de la carte CEAM.	29 €
Monde entier (sauf USA/Canada) Prise en charge à 100% des frais médicaux par AVA.	39 €
Destination USA / Canada Prise en charge à 100% des frais médicaux par AVA.	49 €
Option pour les stages rémunérés (couverture des maladies professionnelles et accidents du travail, en l'absence de couverture locale)	10 €
Plan Santé Master	
Un contrat d'excellence répondant aux exigences des grandes universités américaines : toutes les garanties du Plan Santé Studies + garanties spécifiques exclusives (couverture des maladies antérieures, maladies nerveuses, prise de stupéfiants, indemnités journalières en cas d'hospitalisation)...	85 €

L'accord passé avec AVA vous permet de bénéficier d'une remise de 10 % sur les contrats Plan Santé.

La souscription en ligne, simple et immédiate, s'effectue sur le site www.ava.fr

- **Pour bénéficier de la remise** : saisir le code promotionnel **EISTIAVA**
La remise tarifaire se calculera automatiquement.
- Deux possibilités de règlement :
 - **en ligne par carte bancaire** : la souscription est immédiate ; vous pouvez imprimer votre certificat de garantie. Utile en cas de souscription de dernière minute, voire même sur place...
 - **par chèque** : à l'ordre d'AVA.

Votre **carte personnelle d'assuré**, mentionnant les numéros d'appels des plateaux d'assistance, vous est envoyée avec le livret des conditions générales.

Pour toute question sur les garanties ou les modalités de souscription, AVA est à votre service au **01 53 20 44 20** du lundi au vendredi de 9h à 18h ou par mail info@ava.fr AVA, 25 rue de Maubeuge 75009 PARIS